

Restructuration du Marché Saint-Aricle : magasins et étals.

rue du Pont-Cizeau 58000, Nevers



Présentation

Le projet complexe consistait à : - d'une part modifier et requalifier les façades du marché couvert existant, reconverti en plusieurs magasins, grâce à la mise en place d'un bardage en cuivre et la création d'ouvertures et de sorties. (Marc Paillot - Monique Verdier) - d'autre part : réaliser une extension du marché afin de contruire, en rez-de-chaussée, 7 étals, et aménager un plateau piétons. (Renaud Bardon) Extension du marché Saint-Aricle - Création de 7 échoppes et aménagement d'un plateau piétons La nouvelle implantation pour l'offre alimentaire du marché Saint-Aricle est proposée en extension du bâtiment actuel, sur la façade aveugle, rue du Pont-Cizeau. Le choix de ce site présente plusieurs avantages. Il jouxte, tout d'abord, le marché actuel et l'on conserve donc le point de repère auquel clients et commerçants sont attachés. Ensuite, il permet de conserver une offre crédible et variée qui peut accueillir ensemble les 7 commerçants "partants" en synergie avec les boutiques de la rue. Il permet, en outre, de conserver sur la façade du marché côté place Saint-Aricle, un espace pouvant accueillir les "petits paniers" le samedi ou les autres jours. Le matériel nécessaire à ces commerçants pouvant être stockés dans un local sous le parking lorsqu'ils ne sont pas là. De plus, il permet d'animer une façade morte. Les étals du marché, à même la rue, sont en vis-à-vis de boutiques existantes sur le trottoir opposé, ce qui présente au moins trois points positifs : - l'offre alimentaire du marché est alors visible, ce qui favorise son attractivité - le commerce sédentaire de la rue du Pont-Cizeau fonctionne alors avec une façade animée - la rue du Pont-Cizeau devient une séquence très vivante du parcours entre le parking Champ-de-Foire et la rue François-Mitterrand. Par ailleurs, l'espace devant les étals est réservé, à dominante piétons, le cheminement est protégé de la pluie par un large auvent qui prolonge les étals. Il permet aux clients de circuler de l'un à l'autre des commerces. Enfin, les étals eux-mêmes ne sont pas isolés comme des boutiques et le parti architectural retenu permet de voir à

l'intérieur des échoppes, ce qui a pour effet de renforcer la complémentarité de l'offre alimentaire, la convivialité et atténuer l'éventuelle impression de galerie marchande. L'aménagement du plateau piéton se compose d'une part d'un traitement en dallage continu des chaussées et des trottoirs, et d'autre part, de la mise en place de bornes et de mobilier urbain. (Renaud Bardon)

Programme

Opération de restructuration d'un marché couvert : 1. reconversion du bâti pour y loger deux surfaces de vente, l'une au rez-de-chaussée (surface de vente d'articles de sport de 580 m²), l'autre à l'étage (surface de vente multimédia de 880 m²); 2. extension du marché pour y intégrer 7 échoppes

Mots clés BOUTIQUE - EQUIPEMENT COMMERCIAL - GRAND MAGASIN - MARCHE COUVERT - RECONVERSION DE BATIMENT

Concepteur(s) architecte urbaniste - BARDON Renaud - PAILLOT Marc - VERDIER Monique- architectes

Maître(s) d'ouvrage(s) Nièvre Aménagement

Types de réalisation Equipement commercial et de services

Année de réalisation 1999

Surface(s) 1 460 m² (magasins); 280 m² (échoppes) (surface utiles); 2 623 m² (plateau piétons)

Coûts 640 000 € (HT) (reconversion et requalification du marché couvert); 1 054 000 € (HT) (extension du marché couvert et aménagement du plateau piétons)

Crédit photos CAUE 58

Date de mise à jour 01/12/2016





